



Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 29 au 2 janvier. Réouverture le lundi 05 janvier 2026.

Prochain bulletin municipal : appel à contributions

Le prochain bulletin municipal paraîtra en janvier 2026. Laissez-vous aller à y faire paraître ce que vous souhaitez : textes ou images sur votre activité, sur la vie associative ou culturelle, sur une passion, textes de fiction ...

A vos claviers, crayons, porteplumes, pinceaux, appareils photo ..

Sports et loisirs à Roche Saint Secret - Béconne

Créée en 2016, l'ARSL propose des activités de bien-être et de remise en forme à la salle des fêtes de Roche Saint Secret-Béconne, les mercredis de 17h à 19h30 (hors vacances scolaires). Encadrés par une Éducatrice Sportive Fitness, trois cours sont ouverts aux adultes dès 16 ans : Gym douce, Stretching et Pilates – pour entretenir tonicité et souplesse en douceur.

Pour plus d'infos : 📞 Sylvie Faure - 06 32 14 69 38 ✉ asso.rochoise.sportetloisirs@gmail.com

Repas des Aînés - Un moment de partage et de convivialité

Depuis maintenant trois ans, la municipalité a le plaisir d'offrir un repas aux Rochois et Rochoises de plus de 70 ans. Ce rendez-vous annuel, devenu un véritable moment de partage, est toujours très attendu et apprécié, tant pour la qualité du menu que pour l'ambiance chaleureuse qui y règne.

Bonne nouvelle : lors de sa dernière réunion, le CCAS a décidé de renouveler cette belle initiative !

📅 Rendez-vous le vendredi 12 décembre à partir de 12h00

📍 Salle des fêtes

Si vous avez 70 ans ou plus, venez passer un agréable moment autour d'un bon repas, en toute convivialité. Pour participer, merci de vous inscrire avant le 04 décembre 2025, en retournant le coupon réponse présent dans ce Flash Info ou en contactant directement la mairie par mail ou téléphone.

🗨 Et pour ceux qui n'ont pas encore l'âge requis mais souhaitent partager ce moment avec leurs proches : le repas est également ouvert aux plus jeunes, moyennant une participation financière.

On vous attend nombreux pour ce beau moment d'échange et de bonne humeur !

✂

- Bulletin d'inscription au Repas des aînés :

Nom : Prénom(s) : Nombre de participant(s) :

Faut-il venir vous chercher à domicile : oui - non Téléphone :

Si régime sans viande merci de nous le préciser :

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 4 décembre 2025, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public, si vous êtes accompagné(e) d'une personne née après 1955.

Vente de fromage par La Route du Lez

L'Association La Route du Lez organise une nouvelle **vente de fromages du Jura** (Comté, Morbier, Raclette...) en collaboration avec la ferme "Au Chalet Querry", une excellente fromagerie du Doubs. La vente de l'année dernière ayant eu un grand succès, l'association a souhaité proposer à tous les habitants de participer à cette opération destinée à **soutenir et financer les activités de l'école**. Si vous le souhaitez, vous pouvez retirer un bon de commande au Préau, à la Mairie ou adresser un message à l'adresse : laroutedulez@gmail.com. La commande est à retourner **au plus tard le 21 novembre 2025** au Préau ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Essai d'une nouvelle technique de désherbage

Les collectivités territoriales n'ont plus le droit d'utiliser les désherbants chimiques de synthèse. Cette interdiction résulte d'une loi de 2014 qui concernait la plupart des espaces publics, elle a été élargie à l'entretien des cimetières par un arrêté de 2021.

Les cimetières de Roche Saint Secret - Béconne ne sont donc entretenus depuis lors que par tonte mécanique. Plusieurs membres de familles de défunts ont signifié à la mairie leur insatisfaction quant à ce mode d'entretien.

Nous allons tester une nouvelle technique : l'utilisation d'un désherbant à base de vinaigre de bois, ne contenant pas de molécules chimiques de synthèse. Ce désherbant, classé préparation naturelle peu préoccupante ne rentre pas dans le cadre de l'interdiction de 2021. Il agit par contact sur la partie aérienne des végétaux et ne présente aucune bioaccumulation dans les sols.

Son utilisation commencera au printemps 2026. Nous verrons alors s'il est efficace et peut être pérennisé.

Les ponts communaux : où en est-on ?

Il y a sur la commune sept ponts sur les voies communales. Après le diagnostic, la réfection de deux ponts (un pour une consolidation, l'autre pour la sécurité), une autre opération a été réalisée récemment : la dévégétalisation des sept ponts. Il s'agissait d'éliminer la végétation qui risquait d'abîmer les structures : élimination du lierre et autres végétaux sur les piles des ponts et sur trois mètres de large autour des ponts sur les berges. Cette dévégétalisation a éliminé des arbustes qui protégeaient les berges à pic. La dernière opération en cours est donc la pose de rambardes au bout de chacun des trois ponts les plus hauts (ponts sur le Lez).

Un bail commercial pour le Préau

Jusqu'alors la municipalité mettait à disposition le local de l'épicerie à l'association le Préau sur la base d'une convention d'occupation.

Pour pérenniser et sécuriser l'activité du Préau, qui est devenu un pilier de la vie sociale et culturelle de la commune, le conseil municipal a décidé de conclure un bail commercial avec l'association. Cette décision a été votée au conseil municipal du 15 septembre 2025 et sera signé le 17 novembre 2025.

Vœux du maire - Vendredi 23 janvier 2026 à partir de 18h30

Monsieur le Maire et l'équipe municipale ont le plaisir d'inviter l'ensemble des habitants à la cérémonie des Vœux du Maire, qui se tiendra le vendredi 23 janvier 2026 à partir de 18h30 à la salle communale.

Ce moment convivial sera l'occasion de revenir sur l'année écoulée, de partager les projets à venir et de célébrer ensemble le début de la nouvelle année.

La soirée sera animée en musique par le groupe Concert Si Kaj Li, dont les sonorités chaleureuses accompagneront cette rencontre dans une ambiance festive. Un verre de l'amitié clôturera la cérémonie.

Venez nombreux ! ✨

🎻 Concert exceptionnel - Mélia Simonot, accordéon chromatique 🎻

Nous avons le grand plaisir d'accueillir Mélia Simonot, une jeune accordéoniste talentueuse, pour un concert de musique classique avec son accordéon chromatique, le **20 décembre 2025 à 20h00** à la **salle des fêtes** de la commune.

Actuellement étudiante auprès d'un accordéoniste renommé en Écosse, Mélia nous fera découvrir toutes les richesses de cet instrument souvent méconnu. Elle nous montrera qu'avec l'accordéon, on peut jouer bien plus que de la musique folk : aujourd'hui, de grands artistes explorent la musique classique, le jazz, et même l'improvisation.

Ce concert sera une belle occasion de découvrir un autre visage de l'accordéon et de se laisser surprendre par sa profondeur et sa virtuosité.



🍷 Les rendez-vous festifs du Cochonnet Rochois ! 🍷

L'association « Le Cochonnet Rochois » prépare deux beaux moments de convivialité pour clôturer l'année en beauté !

🎅 **Marché de Noël artisanal** - Dimanche 7 décembre, de 10h à 18h à la salle des fêtes

Le Père Noël fera une halte spéciale dans notre village, accompagné de ses lutins artisans ! Venez flâner parmi les stands, trouver vos idées cadeaux, déguster un vin chaud, vous restaurer sur place et surtout rencontrer le Père Noël (oui, il sera bien là !).

🍷 **Réveillon du 31 décembre** à la salle des fêtes

Fort du **succès complet de la première édition**, le Cochonnet Rochois organise pour la **deuxième année consécutive le réveillon de la Saint-Sylvestre**. Une belle occasion de fêter ensemble le passage à la nouvelle année dans la convivialité et la bonne humeur !

ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE
DIMANCHE 7 DECEMBRE 2025
Place de L'Eglise et Salle des Fêtes
de 10h à 18h

Artisans et Créateurs

Père Noël et sa Boîte aux lettres
Présence du père Noël
11H30 et 15H30

Manège pour enfants
Prix réduit jusqu'à 11ans

RESTAURATION **BUVETTE**

INSCRIPTIONS POUR PROFESSIONNELS UNIQUEMENT
Contact: le.cochonnet.rochois@gmail.com TEL 07 67 86 46 47

Places limitées Ne pas jeter sur la voie publique

REVEILLON ST SYLVESTRE
MERCREDI 31 DECEMBRE 2025 A 20H A LA SALLE DES FETES A ROCHE ST SECRET BECONNE

ANIMATION PAR CHRIS ANIM DUO CHANTEURS ET DJ

MISES EN BOUCHE ET SANGRIA FRUITEE

MENU
EFFECTUE PAR « LE RELAIS DU SERRE » MONTJOUX

- * Médaillon de foie gras mi-cuit sur toast et son médaillon de coing
- * Verrine de tartare de cabillaud et thon rouge aux agrumes, accompagnée d'un mélange de mesclun
- * Médaillon de veau sauce Clairette et giroles
- * Gratin dauphinois truffé et flan forestier
- * Fromage
- * Trilogie de desserts
 - Mini macaron
 - Verrine de mousse d'agrumes et son crumble
 - Bûche chocolatée
 - Gourmandises

VINS - CAFE COMPRIS
1 BOUTEILLE DE CLAIRETTE DE DIE pour 6 personnes
(POSSIBILITE D'UN MENU VEGETARIEN SUR DEMANDE)

LA SOIREE REVEILLON 85 €

SAISON CULTURELLE

AUTOMNE

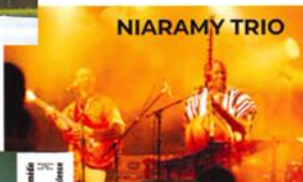
LA ROCHE DES ARTS

DANSE-THÉÂTRE / 21 SEPTEMBRE - 16H30
CONCERT AFRO WORLD MANDINGUE /
7 NOVEMBRE - 20H
COMÉDIE DE VALENCE / 14 NOVEMBRE - 20H



SALLE DES FÊTES
PLACE DE L'ÉGLISE

ROCHE ST SECRET
BÉCONNÉ



NIARAMY TRIO

2025



La Comédie
de Valence

CONTACT & RÉSERVATIONS (CONSEILLÉES)
PAR MAIL : LAROCHEDESARTS@MAILLO.COM

PARTICIPATION LIBRE
PARKING
BUVETTE GOURMANDE



ATELIER D'ÉCRITURE

pour jouer avec les

PORTEUSES DE MOTS

Le 29 Novembre 2025
De 9h00 à 12h00



LE PRÉAU
épicerie & café associatif



PARTICIPANTS
Mini 6 / Maxi 8
25€ par participant

Réservation
à l'épicerie
Le Préau
ou
par mail
programmation@lepreau26
@gmail.com

Le Petit Train du Picodon



Montmorillon - Doullet
18533 - 42300



MUSEE et MODELISME

L'association du 'Petit Train du Picodon' de Dieulefit
est heureuse de vous inviter à la projection gratuite du film

L'histoire du "Petit Train du Picodon"

avec des témoignages de personnes qui ont connu ou pris
le train, avec des saynètes parlées en occitan et sous-titrées
en Français. Durée environ 1h 20.

La projection est suivie d'un échange avec les membres de l'association

Le : 16/01/2026

à la salle des fêtes de Roche Saint secret - Béconné

CONTACTS

-Vincent RUETSCH (06 81 55 50 26)
petittraindupicodon@orange.fr

-Daniel BEC (06 85 01 24 98)
<http://le-petit-train-du-picodon.fr>



Photographie Pierre Devin

12 HEURES POUR LA PALESTINE

22 NOVEMBRE 2025
11H-23H

Roche Saint Secret - Beconné
salle des fêtes

danse, projection, exposition
musique, poésie, buffet oriental

information et réservation (conseillée) : 07 86 92 89 72



Les Amis de la Palestine

Ne pas payer sur le verre plastique.



12 h pour la Palestine

Un voyage au cœur de la culture et l'histoire palestiniennes



Alors que le cessez le feu permet aux Palestiniens de sortir quelque peu de
l'angoisse d'être tués, de souffrir de famine, d'être déplacés loin de chez eux.
Il est important de prendre conscience que les Palestiniens constituent un
peuple qui mérite – comme tous les peuples – d'avoir un territoire où vivre en
paix. Cette manifestation constitue un soutien à l'aide humanitaire pour la
Palestine.

Programme - 22 novembre :

- 11h Atelier Dabké – danse traditionnelle de la Palestine
- 12h Buffet oriental
- 14h Pierre Devin : photographies, projection, exposition, livre, dialogue.
« De 1991 à 2002, différentes missions liées à mon expertise dans le domaine
de la photographie m'ont amené à intervenir en Palestine occupée de
Cisjordanie et de Gaza, Israël, et aussi dans les camps de réfugiés en Jordanie.
Mes photographies sont les « choses vues » durant mes activités à une époque
où les preneurs d'image n'étaient pas encore pris pour cibles...
- 16h Thé à la menthe, pâtisserie
- 17h Restitution Dabké
- 17h30 Musique et poésie arabe
- 19h Buffet oriental
- 20h30 Concert « la voie de la Palestine »

Exposition PHOTOS de Pierre Devin (salle d'exposition) :

22/11 11h-14h et 16h-20h
23/11 11h-18h

Tout le long de la journée : exposition calligraphie (Cherif Ahmed Chaouch),
livres, produits palestiniens ...

Entrée : 10€ ou plus (toute la journée)
Repas : 10€ par buffet.

Les recettes servent à payer les dépenses. Le bénéfice sera transféré en Palestine.

Nouvelles règles pour les élections municipales de mars 2026

Pour pouvoir voter dans la commune, il faut : être citoyen.ne de l'union européenne, être résident.e sur la commune ou être assujetti.e à des impôts locaux directs dans la commune, être inscrit.e sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales peut se faire sur internet (service-public.gouv.fr) ou en venant en mairie avec une attestation de domicile ou pièce prouvant que vous êtes inscrit.e au rôle d'une des contributions directes communales depuis au moins deux ans, un justificatif d'identité en cours de validité

Les électeur.trice.s voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera interdit de rayer des candidat.es. ou de modifier l'ordre de la liste.

Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une mention manuscrite de (y compris nom rayé, flèche, mentions écrites ou autres signes)

La liste des candidats.e.s est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe : femme, homme, femme... ou homme, femme, homme....

L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la désignation du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui seront élus par le conseil municipal après les élections.

Des citoyens non français de l'union européenne peuvent être candidat.e.s et élu.e.s au conseil municipal. Ils.elles ne pourront être ni maire ni adjoint.e.s.

Les listes pour notre commune peuvent comprendre 11 candidat.e.s, c'est-à-dire le nombre de sièges à pourvoir.

Elles peuvent ne contenir que 9 ou 10 candidat.e.s (pas moins), dans ce cas, elles sont réputées complètes.

Elles peuvent comporter des candidats.e.s supplémentaires : 12 ou 13 candidats. Dans ce cas, le ou les deux candidats.e.s supplémentaires seront appelé.e.s à siéger au conseil en cas de désistement d'un conseiller.ère en exercice.

L'élection est acquise au premier tour lorsqu'il n'y a qu'une seule liste ou lorsque, en présence de plusieurs listes, l'une d'elles obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le nombre de suffrages exprimés est le nombre de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls : seuls les bulletins valides sont comptés dans les suffrages exprimés.

S'il y a plusieurs listes, les sièges des conseillers municipaux sont répartis entre les listes en fonction du nombre de voix obtenues avec un calcul en trois étapes.

S'il y a un second tour (aucune liste n'a atteint la majorité absolue), seules les listes ayant atteint 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent participer au second tour.

Le mode de calcul du nombre de sièges par liste combine trois modes de calcul

- Prime majoritaire : la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtient la moitié des sièges au conseil municipal, arrondi à l'entier supérieur
- Les sièges restant sont répartis entre les listes selon une répartition à la proportionnelle puis à la plus forte moyenne pour le ou les sièges restant (celui ou ceux non attribués à la prime majoritaire et à la proportionnelle)

Vous pouvez arrêter la lecture de ces nouvelles règles ici. Si vous voulez mieux connaître le mode de calcul du nombre de sièges par liste, vous pouvez lire la suite.

Détail du calcul sur un exemple :

Deux listes dans une commune de moins de 500 habitants (conseil de 11 sièges).

300 électeurs ; 200 suffrages exprimés par la liste A ; 90 suffrages exprimés pour la liste B ; 10 bulletins blancs ou nuls.

Le calcul du nombre de sièges se fait par trois opérations successives

1°) prime majoritaire

La liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtient d'office la moitié des sièges au conseil municipal arrondi à l'entier supérieur. Dans notre exemple la **liste A** obtient donc $11/2 : 5,5$, arrondi à **6 sièges**

2°) Répartition à la proportionnelle

Les sièges restant sont répartis entre toutes les listes présentes au second tour, y compris la liste arrivée en tête en prenant en compte le quotient électoral.

Quotient électoral = total des suffrages exprimés dans la commune / nombre de sièges à répartir.
Arrondi à l'entier supérieur.

Le nombre de sièges par liste = suffrages obtenus par la liste / quotient électoral. Arrondi à l'entier inférieur.

Dans notre exemple :

Quotient électoral : $290 / 5 = 58$

Nombre de sièges pour chaque liste :

Liste A : $200 / 58 = 3$ sièges ; **Liste B** : $90 / 58 = 1$ siège.

4 sièges sont donc attribués à la proportionnelle

3°) Répartition à la plus forte moyenne

Le ou les derniers sièges restant sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne :

Calcul de la moyenne : suffrages obtenus par la liste / nombre de sièges obtenus à la proportionnelle + 1 siège supplémentaire fictif.

Dans notre exemple :

La liste A obtient une moyenne de $200 / (3+1) = 50$

La Liste B obtient une moyenne de $90 / (1+1) = 45$

La plus forte moyenne est obtenue par la **liste A**, le **dernier siège** lui est attribué.

Le résultat final de notre exemple est donc :

Liste A : 10 sièges

Liste B : 1 siège